



Amende pas payé depuis aout

Par **joe2010**, le **16/03/2012** à **01:09**

Bonjour,rnjai vrement besoin de quelquun qui peut m aider en faite je suis en separation avc mon ex et la periode quand a etai enssemble jai eu une amende de 35 euro et elle m avai dit comme quoi elle va la payé (amende je l ai eu le mois aout)rnmais avant hier mon ex ma mis la fieulle dans la boite au lettre l amende etais jamais payé et comme ma jamais donner les courier alor je c pas si j ai eu une majoration ou quoi si c oui qu est c que je doit faire sinn est c que je pe aller la payé franchment je suis perdu rnje vous remerci de m aider

Par **citoyenalpha**, le **16/03/2012** à **12:44**

BonjourrrnVous n'avez pas payé une amende forfaitaire de 35 euros. Au delà de 45 jours vous êtes redevable de l'amende forfaitaire majorée, soit 75 euros.rnrnVous auriez dû payer l'amende et vous faire rembourser par votre ex.rnrnVerifiez que votre l'adresse indiquée sur votre carte grise correspond à votre domicile. Sinon pensez à faire le changement de domicile en préfecture.rnrnDans votre cas, envoyé à l'officier du ministère public (OMP) dont l'adresse est indiquée sur la contravention reçue, une lettre contenant le 1 er volet, un chèque de 35 euros et une lettre expliquant le retard du paiement. Gardé une copie de la lettre et du chèque.rnrnVous serez tenu informé des suites par courrier. A défaut d'accord vous serez contraint de payé l'amende forfaitaire majorée.rnrnRestant à votre disposition

Par **joe2010**, le **16/03/2012** à **14:09**

bonjourrnje vous remerci davoir repondu a mon probleme je vai faire sa j envoie une lettre et

je vous tien au courant merci!!!!!! beaucoup